

Assurance invalidité: hausse des placements

La collaboration entre l'Office de l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel et les employeur-ses neuchâtois-es continue de porter ses fruits sur le premier marché de l'emploi.



© Marcus Aurelius / pexels

En 2022, le montant total des investissements dans le canton de Neuchâtel via les mesures de réadaptation s'est inscrit en hausse, pour atteindre 60,5 millions de francs (+ 1,6 million de francs par rapport à 2021). Viennent s'y ajouter les indemnités journalières versées par l'AI, qui se montent à plus de 22 millions de francs. Le nombre de placements sur le premier marché du travail va également croissant : en 2022, il s'est élevé à 560 (+ 74). Loin d'être le fruit de la seule embellie actuelle de l'économie, ce résultat réjouissant témoigne surtout de la solidité des relations tissées avec les employeur-ses du canton et les partenaires de mise en œuvre des mesures de l'assurance invalidité, qui accomplissent un formidable travail sur le terrain dans l'accompagnement des personnes assurées. L'ensemble de ces chiffres ressortent du rapport d'activités 2022 de l'Office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel.

Progression des nouvelles demandes, placements en hausse

Contrairement à la tendance qui se dessinait depuis quelques années, le nombre de nouvelles demandes AI (4'636) a continué à progresser en 2022 (+ 50). Le nombre d'octrois de rente (761) a en revanche diminué par rapport à 2021 (— 9), mais reste à un niveau élevé par rapport à la moyenne nationale. Au 31 décembre 2022, l'Office AI neuchâtoise comptait 5'721 bénéficiaires de rentes (— 80), pour une population active d'environ 109'000 personnes (5,2%). Quelque 560 personnes atteintes dans leur santé ont par ailleurs repris un emploi avec l'aide de l'Office (+ 74).

Les agriculteurs et l'AI, un duo gagnant mais peu courant

S'il est une catégorie d'actifs qui font rarement appel à l'AI, ce sont bien les agriculteurs et agricultrices. Et pourtant, ils travaillent dur pour fournir une nourriture saine et de qualité — leur travail est connu pour être l'un des métiers les plus difficiles physiquement. Ils passent souvent de longues heures debout, soulevant de lourdes charges et effectuant des tâches répétitives. En outre, ils sont exposés à des conditions météorologiques extrêmes, comme la chaleur, le froid, la pluie et la neige. C'est à travers le financement de moyens auxiliaires comme les robots repousse-fourrage et les tapis de traite ergonomiques que l'AI vient le plus souvent en aide aux agricultrices et agriculteurs qui souffrent d'atteintes à la santé de longue durée.

Une triple action pour l'Office AI

L'Office AI du Canton de Neuchâtel est une institution autonome de droit public financée par des fonds fédéraux. Sa mission première est de favoriser l'autonomie, au sens large, des personnes assurées. Pour y parvenir, l'Office œuvre sur trois plans : le maintien en emploi de la personne malade ou accidentée, la réinsertion professionnelle à travers des mesures de réadaptation spécifiques ou, en dernier recours, le versement d'une rente d'invalidité en cas d'impossibilité de reprendre le travail.

(Communiqué de presse)